

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 317

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 170 de la commission des finances

ARTICLE 6 TER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« fonctionnent exclusivement au moyen de l'énergie »

les mots :

« utilisent exclusivement comme énergie le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel